

Commonwealth parce que le titre n'englobait pas l'Irlande. On a dit alors que lorsqu'il subirait une modification, il ne serait probablement pas à propos de mentionner particulièrement l'Irlande du Nord dans le titre pour réunir dans une désignation générale les autres unités du Commonwealth, et que, chaque fois qu'on songerait à modifier le titre, il ne s'agirait peut-être pas uniquement d'éliminer la mention de l'Irlande. Je ne sais rien d'autre qui pourrait sembler motiver l'article que m'a montré hier soir un membre de la tribune des journalistes.

M. Adamson: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Le titre de Sa Majesté a été modifié il y a quelques années, n'est-ce pas?

Le très hon. M. St-Laurent: Il a été modifié il y a quelques années, mais, depuis lors, la république d'Irlande a cessé d'être membre du Commonwealth. Je crois,—je n'en ai pas le texte sous les yeux,—que le titre s'énonce encore: "Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande", et le reste. On a exprimé l'avis qu'il faudrait y apporter un changement et qu'il ne serait peut-être pas à propos de substituer l'expression "Irlande du Nord" au terme "Irlande" puis de laisser les autres unités du Commonwealth réunies sous la désignation de "dominions britanniques au delà des mers".

M. Adamson: Le changement auquel je songe, monsieur l'Orateur, a trait à l'Empire des Indes. En examinant la pièce de cinq sous de 1940, que j'ai dans la main, je constate que la frappe a omis l'abréviation latine *Ind. Imp.* Le changement a eu lieu, je crois, en 1947.

Le très hon. M. St-Laurent: Oui; ce changement a été ratifié par une loi spéciale du Parlement comme l'exigent maintenant les dispositions du Statut de Westminster.

LE SÉNAT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES VACANCES À COMBLER QUANT À TERRE-NEUVE ET À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu qu'il s'est écoulé plus d'un an depuis l'union de Terre-Neuve et du Canada, et que le Sénat accuse encore trois postes vacants qui reviennent à Terre-Neuve, j'aimerais savoir quand le Gouvernement se propose de faire ces trois nominations.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement songe très sérieusement à un certain

nombre de candidats. L'honorable député peut être assuré qu'il ne sera pas oublié.

M. McLure: Puisque nous en sommes à la question de nouvelles nominations au Sénat, le premier ministre nous dira-t-il quand on suppléera à la vacance qui existe quant au comté de Queens?

Le très hon. M. St-Laurent: Il n'existe pas, que je sache, de vacance relativement au comté de Queens. Je sais qu'il en existe une pour la province de l'île du Prince-Édouard et, quand une décision aura été arrêtée à cet égard, je la communiquerai immédiatement à la Chambre.

SUBSIDES

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

ACTIVITÉ COMMUNISTE AU CANADA

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, des événements qui se sont produits ces derniers jours ont démontré qu'il serait souhaitable d'étudier immédiatement l'activité des communistes ici au Canada ainsi que les mesures à prendre à l'égard de l'activité de ceux qui souscrivent à ces doctrines.

Le 7 mars l'an dernier, j'adressais au premier ministre (M. St-Laurent), une lettre dans laquelle je lui signalais que certains événements avaient démontré qu'il serait opportun de prendre certaines mesures à l'égard de l'activité des communistes au pays. Après avoir rappelé brièvement les déclarations formulées par les chefs communistes en France, en Italie, en Australie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, j'ai signalé l'opportunité de prendre immédiatement des mesures en vue d'insérer dans le Code criminel des dispositions qui permettent de prendre des mesures efficaces contre ceux qui cherchent à saper notre mode de vie démocratique.

Par cette lettre, je voulais signifier au premier ministre mon intention de poser une question à ce sujet et m'assurer si le Gouvernement avait l'intention de s'occuper de l'affaire. Le premier ministre a répondu à l'époque que le ministère de la Justice étudiait la question et que nous serions informés en temps utile des résultats de cette étude. Voilà plus d'un an que j'ai écrit cette lettre et le Gouvernement n'a pas encore indiqué les mesures qu'il se propose de prendre à l'égard de cette question très importante.

Les membres du cabinet et d'autres ont fait nombre de déclarations afin de dénoncer le communisme dans les termes les plus extrêmes. Ces dénonciations ont pris